

PROCÉDURE D'INSCRIPTIONS EN LIGNE PAR Occitanie 2026

Accès à la plateforme d'inscription

Un **lien d'accès** à la plateforme d'inscription Occitanie 2026 est communiqué par l'ANFH à l'ensemble des Responsables Formation Continue et Ressources Humaines de la Région Occitanie.

Ce lien est **confidentiel** et ne doit, en aucun cas, être communiqué à toute personne externe au Service Formation et/ou Ressources Humaines.

Saisie des candidatures

La plateforme d'inscription se compose de plusieurs onglets correspondant aux thématiques proposées par l'ANFH Occitanie ; elles sont toutes reprises dans le 2^{ème} onglet « SOMMAIRE ».

A partir du sommaire, il faut cliquer sur le **code action** qui ouvre directement l'onglet correspondant à la formation.

Chaque onglet correspond à une thématique ; il donne accès à l'ensemble des groupes proposé par les Délégations Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées.

Le calendrier de la formation et la date limite d'inscription sont également précisés dans chaque tableau.

Pour chaque demande d'inscription,

il convient de renseigner, **avant la date limite d'inscription (DLI)** :

- la date de saisie d'inscription
- le nom de l'établissement
- le n° MID ou LAN Etablissement
- les nom, prénom, grade et fonction de l'agent
- l'adresse courriel du RFC

 **Merci de ne supprimer aucune ligne même en cas de changement de candidature ou d'annulation (barrer uniquement le nom de l'agent concerné par l'annulation) !**

Confirmation ou refus d'inscription

Après échéance de la date limite d'inscription, un **CODE couleur** est appliqué au tableau :

- Le code couleur **VERT** indique que la **formation est mise en place**.
- Le code couleur **ROUGE** indique que la **formation est annulée**.

Après échéance de la date limite d'inscription (DLI), chaque Délégation ANFH Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées valide ou refuse les demandes d'inscription et constitue le groupe, environ deux mois avant le début de la formation.

Les Conseillères Formation envoient un **mail de confirmation ou de refus d'inscription** aux Responsables Formation Continue (adresse courriel saisie dans le tableau) des établissements concernés.

Dans l'hypothèse de réception d'un nombre insuffisant d'inscriptions, au plus tard un mois avant le démarrage de la formation, un courriel d'annulation est transmis aux établissements ayant positionné des agents.

Dès que la formation est en couleur **vert** ou **rouge** toute modification (ajout, annulation ou modification d'agents...) nécessite de contacter la Délégation concernée.

L'équipe du Pôle Formation se tient à votre entière disposition
midipy.formation@anh.fr